



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue le 2 mai 2016 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents Madame la conseillère, Annie Lussier et Messieurs les conseillers, Gaétan Boulerice, Claude Poissant, Sylvain Seyer et Daniel Racette. Était absent, Monsieur le conseiller Alain Poissant.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. La directrice générale et secrétaire- trésorière, Madame Christine Tremblay était présente la séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. **LÉGISLATION**
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 8.2 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses 2015-2016 au 30 avril 2016
 - 8.3 Autorisation pour procéder à l'achat d'un camion autopompe 1992
 - 8.4 Autorisation à l'inspectrice municipale pour suivre les cours de formation à la COMBEQ en 2016
 - 8.5 Autorisation à l'inspectrice municipale pour suivre les cours de formation à la FQM en 2016
 - 8.6 Adoption du règlement 2016-277 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2009-217 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 8.7 Autorisation à la directrice générale d'afficher une offre d'emploi pour le poste de Technicien(ne) en comptabilité
9. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette
10. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice
 - 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice
 - 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller, Monsieur Claude Poissant
11. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
 - 11.2 Autorisation pour effectuer des travaux d'entretien annuel des secteurs asphaltés de la Municipalité
12. **GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE**
 - 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller, Monsieur Sylvain Seyer
 - 12.2 Abrogation de la résolution no 15-06-103 et autorisation à la directrice générale pour signer le nouveau protocole d'entente entre la Municipalité et Les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville
13. **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
 - 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées-Le conseiller, Monsieur Alain Poissant
 - 13.2 Adoption du règlement numéro 2016-275 relatif aux nuisances et à la paix publique
 - 13.3 Demande d'autorisation pour un projet de lotissement relatif à un PIIA pour monsieur Juan Campos Andrade
 - 13.4 Demande d'autorisation pour un projet de lotissement relatif à un PIIA pour monsieur Moïse Giroux
 - 13.5 Demande d'autorisation pour un projet de remblai sur le lot 3 990 872 appartenant aux fermes Michel Beaulieu Inc.
 - 13.6 Demande d'autorisation pour une opération de remblai sur le lot 3 992 801 appartenant à Germain Philie



No de résolution
ou annotation

13.7 Demande de dérogation mineure pour Soudure EFT Inc pour la reconstruction d'un bâtiment accessoire

14. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture – La conseillère, Madame Annie Lussier

14.2 Appui à la Société des XI afin de souligner la Journée nationale des patriotes

15. GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

15.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information – La conseillère, Madame Annie Lussier

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. VARIA

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-05-072 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2016.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	P	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

4 personnes sont présentes dans la salle

Période de questions du public – Aucune question

Dépôt de la correspondance du mois

16-05-073 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerice	P	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

16-05-074 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, en vertu du *règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 66 848,14 \$;

ET QUE ce rapport soit classé sous le numéro **2016-04** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	O				
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
# 3 Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE			

16-05-075 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses 2015-2016 au 30 avril 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal mentionne qu'au cours de chaque semestre, le secrétaire-trésorier dépose, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant



No de résolution
ou annotation

celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

CONSIDÉRANT QUE les états comparatifs du premier semestre doivent être déposés au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai;

CONSIDÉRANT QUE ceux du second semestre doivent être déposés lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE DÉPOSER** l'état comparatif des revenus et dépenses 2015-2016;

QUE le rapport soit classé sous le numéro **2016-04** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

16-05-076 Achat d'un camion autopompe 1992

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution n° 16-04-062, le conseil municipal mandatait le directeur du service de la sécurité incendie à participer à l'encan du Centre de services partagés du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec (direction de la gestion et de la disposition des biens) organisait une journée de vente aux enchères de véhicules automobiles et de machinerie lourde le samedi 9 avril 2016 et qu'un camion autopompe de modèle Spartam, Gladiator, année 1992 fut acheté au prix de 12 072,38 \$ détaillés comme suit :

▪ Camion :	10 000,00 \$
▪ Frais du Centre de services partagés du Québec (encan) :	500,00 \$
▪ TPS :	525,25 \$
▪ TVQ :	1 047,38 \$

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'AUTORISER** l'achat du camion autopompe ci-haut mentionné au coût de 12 072,98 \$ et **QUE** ces dépenses soient prises à même le surplus non affecté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE

16-05-077 Autorisation à l'inspectrice municipale pour suivre les cours de formation à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) en 2016

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ offre un (1) cours de formation intitulée « Solutions règlementaires pour le contrôle des projets : opportunité de la LAU » et que ce cours est adapté au plan de formation de l'inspectrice municipale pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** l'inspectrice municipale à suivre ce cours de formation au coût de 275,00 \$ taxes non incluses, **QUE** les frais encourus lui soient remboursés **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE



No de résolution
ou annotation

16-05-078 Autorisation à l'inspectrice municipale pour suivre les cours de formation à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en 2016

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un (1) cours de formation intitulée « Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme » et que ce cours est adapté au plan de formation de l'inspectrice municipale pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** l'inspectrice municipale à suivre ce cours de formation au coût de 515,00 \$ taxes non incluses, **QUE** les frais encourus lui soient remboursés **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-05-079 Adoption du règlement 2016-277 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2009-217 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} août 2016, la municipalité est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre Centrex, par ligne d'accès de départ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officiel du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers **D'ADOPTER** le règlement 2016-277 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-05-080 Autorisation à la directrice générale d'afficher une offre d'emploi pour le poste de technicien(ne) en comptabilité

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de technicien(ne) en comptabilité de manière permanente suite au départ de Madame Linda Hébert;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Lussier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la directrice générale à afficher une offre d'emploi pour l'embauche d'un(e) technicien(ne) en comptabilité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, Monsieur Daniel Racette

- Aucun commentaire ce mois-ci

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice

- Monsieur Boulerice mentionne que les tests de performance (pompage, freinage) ont été faits sur les camions et les résultats sont positifs.

Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Monsieur Gaétan Boulerice

- Monsieur Gaétan Boulerice mentionne qu'une réunion du comité du Trio est prévue le mercredi, 5 mai à 19h30.

Comité de parrainage Sûreté du Québec - Le conseiller, Monsieur Claude Poissant

- Aucun commentaire ce mois-ci



No de résolution
ou annotation

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Responsable de la gestion du réseau routier - Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer

- Monsieur Lécuyer mentionne que les d'entretien du réseau routier sont en cours.
- Monsieur Lécuyer informe aussi que les travaux sur le rang St-Georges sont retardés pour le moment. Nous sommes dans l'attente du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de savoir si nous pouvons obtenir de l'asphalte recyclée.

16-05-081 Autorisation pour effectuer des travaux d'entretien annuel des secteurs asphaltés de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE les zones pavées en asphalte doivent être entretenues régulièrement afin de limiter les dommages causés par le ruissellement de l'eau, le passage des véhicules et l'usure général ;

CONSIDÉRANT QUE la quantité d'asphalte requise pour effectuer les correctifs est estimée à 55 tonnes métriques pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **D'EFFECTUER** les correctifs nécessaires par l'Équipe Marcil au coût de 395.00 \$ la tonne plus taxes, tel que présenté sur la soumission n° 1605 **ET DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Sylvain Seyer	P	Maire suppléant :		REJETE		

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller, Monsieur Sylvain Seyer

- Monsieur Seyer informe que le souper du 22 avril organisé par le Comité des loisirs fut un grand succès. 300 personnes étaient présentes. Le Conseil tient à féliciter les membres du Comité pour l'organisation.

16-05-082 Abrogation de la résolution no 15-06-103 et autorisation à la directrice générale pour signer le nouveau protocole d'entente entre la Municipalité et Les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille en collaboration avec le Comité des loisirs pour l'utilisation et l'entretien des infrastructures de parc située sur la rue de l'École;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau protocole d'entente a été rédigé entre la Municipalité et le Comité des loisirs afin d'établir les niveaux de responsabilité et les rôles à jouer de chacun des organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** le nouveau protocole d'entente entre la Municipalité et Les Loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville;

QUE le nouveau protocole d'entente fasse partie intégrante de cette résolution;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Édouard le protocole d'entente convenues entre les parties.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)	
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE		✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE		

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées- Le conseiller, Monsieur Alain Poissant

- Absent

16-05-083 Adoption du règlement numéro 2016-275 relatifs aux nuisances et à la paix publique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut adopter toutes mesures concernant les nuisances en vertu des articles 4 et 59 de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et améliorer la qualité de vie des citoyens de la municipalité ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Annie Lussier lors d'une séance du conseil tenue le 7 mars 2016 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boulerice **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'ADOPTER** le règlement numéro 2016-275, qui détermine les nuisances et la paix publique de la Municipalité de Saint-Édouard; **QUE** le présent règlement soit classé aux Livres des règlements et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-05-084 Demande d'autorisation pour un projet de lotissement relatif à un PIIA pour monsieur Juan Campos Andrade

CONSIDÉRANT QUE les projets de lotissements sont soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales numéro 2016-263 et qu'ils doivent être analysés par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le 21 mars dernier une demande de permis de lotissement concernant la subdivision du lot 3 993 140;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'aliénation de la partie arrière (cultivable) à Ferme EDPA inc. et que cette aliénation a été autorisée par la CPTAQ (dossier #410317);

CONSIDÉRANT QUE le but du projet de lotissement est de séparer et vendre la partie arrière du lot qui est loué depuis plusieurs années à Ferme EDPA;

CONSIDÉRANT QUE le lot arrière créé (transitoire) sera jumelé avec un lot contigu appartenant à Ferme EDPA;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement est conforme au règlement de lotissement numéro 2015-260 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, suite à une rencontre tenu le 18 avril dernier, a recommandé dans sa résolution **CCU 2016-005**, l'acceptation du projet de lotissement de monsieur Andrade;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'AUTORISER** l'inspectrice municipale à émettre le permis de lotissement de monsieur Juan Campos Andrade.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 - Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

16-05-085 Demande d'autorisation pour un projet de lotissement relatif à un PIIA pour monsieur Moïse Giroux

CONSIDÉRANT QUE les projets de lotissements sont soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales numéro 2016-263 et qu'ils doivent être analysés par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le 18 décembre dernier une demande de permis de lotissement concernant les lots 3 990 670, 3 990 668, 3 992 364, 3 990 666, 3 990 665 et 3 990 672;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le remplacement et la création de nouveau lot 5 827 801 à 5 827 806;

CONSIDÉRANT QUE le but du projet de lotissement est la création de trois nouveaux lots à des fins de construction résidentielle dans la zone IDR 9 (îlots déstructurés);

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement comporte deux entrées au champ d'une largeur d'au moins 10 mètres pour le passage de la machinerie agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement est conforme au règlement de lotissement numéro 2015-260 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, suite à une rencontre tenu le 18 avril dernier, a recommandé dans sa résolution **CCU 2016-004**, l'acceptation du projet de lotissement de monsieur Giroux;



No de résolution
ou annotation

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'AUTORISER** l'inspectrice municipale à émettre le permis de lotissement de monsieur Moïse Giroux.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Vote	Proposeur	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	
# 3	Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
					REJETE

16-05-086 Demande d'autorisation pour un projet de remblai sur le lot 3 990 872 appartenant aux Fermes Michel Beaulieu Inc.

CONSIDÉRANT QUE le projet de remblai est soumis au règlement sur les usages conditionnels numéro 2015-264 et qu'il doit être analysé par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le 10 mars dernier une demande de remblai sur le lot 3 990 872 pour surélever le terrain en vue d'y construire une résidence unifamiliale (déclaration CPTAQ acceptée);

CONSIDÉRANT QU'environ 100 voyages de terres seront amenés sur la propriété sur une période de plus ou moins 1 semaine;

CONSIDÉRANT QUE cette opération de remblai est dans le but d'éviter l'infiltration d'eau à l'intérieur du sous-sol de la résidence (eau provenant du champ autour);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, suite à une rencontre tenu le 18 avril dernier, a recommandé dans sa résolution **CCU 2016-007**, l'acceptation du projet de remblai de monsieur Beaulieu sous les conditions suivantes :

1. Acceptation du remblai conditionnel au dépôt des analyses de sol (sans contamination)

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'AUTORISER** l'inspectrice municipale à émettre le permis de remblai seulement si le propriétaire s'engage à respecter la même condition citée ci-haut.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Vote	Proposeur	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	
# 3	Claude Poissant	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
					REJETE

16-05-087 Demande d'autorisation pour une opération de remblai sur le lot 3 992 801 appartenant à Germain Philie

CONSIDÉRANT QUE les projets de remblai pour une mise en valeur d'une terre agricole sont soumis au règlement sur les usages conditionnels numéro 2015-264 et qu'ils doivent être analysés par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le 9 mars dernier une demande de remblai sur le lot 3 992 801 pour une mise à valeur de la terre agricole;

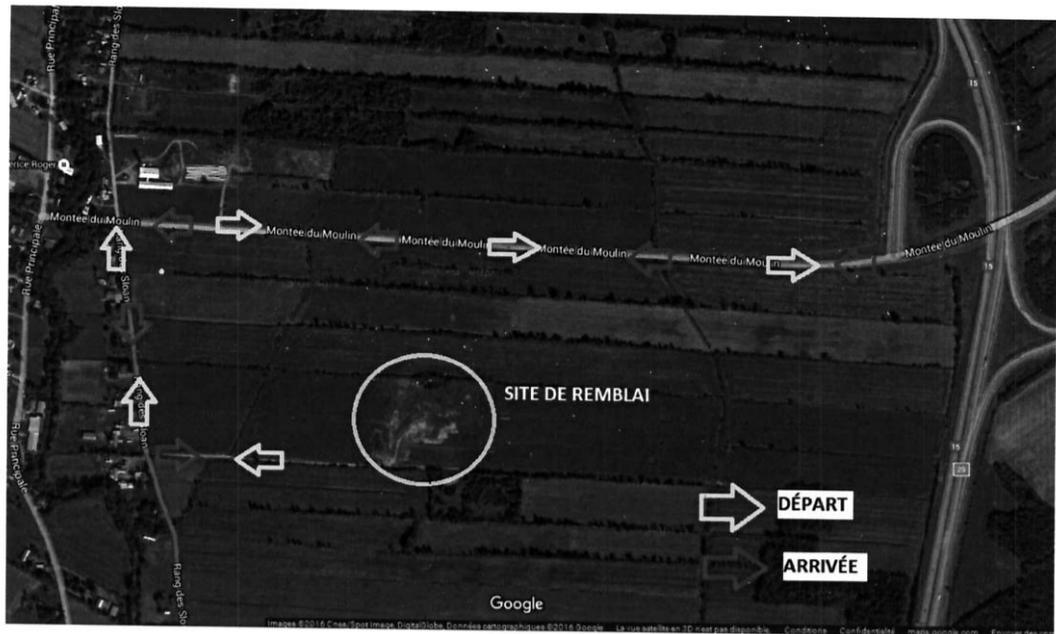
CONSIDÉRANT QU'il a également déposé avec sa demande une prescription agronomique qui démontre l'ampleur des travaux et qui garantit le respect des lois gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, suite à une rencontre tenu le 18 avril dernier, a recommandé dans sa résolution **CCU 2016-006**, l'acceptation du projet de remblai de monsieur Philie sous les conditions suivantes :

1. Acceptation du remblai conditionnel au dépôt du rapport agronomique avec un résumé des suivis terrains du remblai ainsi que des analyses de sols réalisés qui démontre qu'il n'y a eu aucune contamination réalisée sur les lieux du remblai;
2. Acceptation du remblai conditionnel à ce que les camions responsables du transport de la terre passent uniquement par la montée du Moulin, tel qu'illustré au plan ci-joint :



No de résolution
ou annotation



II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Poissant **ET RÉSOLU** à l'unanimité **D'AUTORISER** l'inspectrice municipale à émettre le permis de remblai seulement si le propriétaire s'engage à respecter les mêmes deux conditions cités ci-haut.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	O	A	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O			
# 2	Gaétan Boulerice	O			
# 3	Claude Poissant	P			
# 4	Sylvain Seyer	O			
# 5	Daniel Racette	O			
# 6	Alain Poissant		A		
Maire :					
Maire suppléant :					
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETE	

16-05-088 Demande de dérogation mineure pour Soudure EFT Inc pour la reconstruction d'un bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé officiellement une demande de dérogation mineure le 24 mars 2016 concernant la reconstruction d'un bâtiment agricole;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle du règlement de zonage numéro 2015-259 à l'article 71 permet la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie maximale de 75 mètres carrés et que la dimension totale du projet de construction de Soudure EFT Inc. est de 414.6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'usage du bâtiment en question n'est plus agricole depuis plusieurs années, mais plutôt accessoire à la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la dérogation mineure est plutôt majeure que mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, suite à une rencontre tenu le 18 avril dernier, a recommandé dans sa résolution **CCU 2016-003**, le refus de la demande;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité **DE REFUSER** la demande de dérogation mineure de la compagnie EFT Inc.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	O	A	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O			
# 2	Gaétan Boulerice	O			
# 3	Claude Poissant	O			
# 4	Sylvain Seyer	O			
# 5	Daniel Racette		P		
# 6	Alain Poissant		A		
Maire :					
Maire suppléant :					
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETE	

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Comité de la bibliothèque et de la culture – La conseillère, Madame Annie Lussier

- Madame Annie Lussier mentionne que les échanges de livres arrivent en mai.
- Madame Lussier demande de réaménager une étagère dans la bibliothèque. Une demande sera faite au responsable des travaux publics afin de planifier, avec un journalier, ce réaménagement.
- Madame Annie Lussier mentionne que la responsable de la bibliothèque procèdera à la promotion des trousse pour personnes âgées.

16-05-089 Appuie à la Société des XI afin de souligner la Journée nationale des patriotes

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique »;

CONSIDÉRANT QUE la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée l'insurrection des Patriotes de 1837-1838;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **QUE** la municipalité de Saint-Édouard appuie toute démarche en ce sens **ET QUE** le drapeau des Patriotes soit hissé au mât de l'Hôtel de ville, chaque année, à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	O		P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	P		
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 - Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 - Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

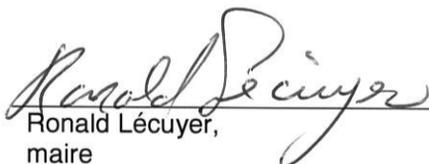
**Responsable de la gestion des technologies de l'information - La conseillère,
Madame Annie Lussier**

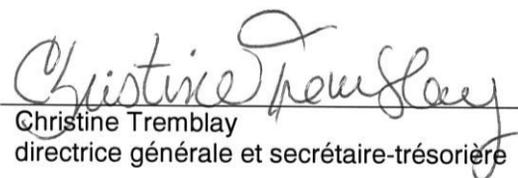
- Madame Annie Lussier mentionne que le lancement du logo et du site Internet de la municipalité se fera le 19 mai à 19h30. Une rencontre sera planifiée prochainement afin de présenter le site au Conseil.

16-05-090 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents **DE LEVER** la présente séance à 20 h 56.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
	O		P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 Annie Lussier	O	# 5 Daniel Racette	P		
# 2 Gaétan Boulerice	O	# 6 Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 Claude Poissant	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 Sylvain Seyer	O	Maire suppléant :		REJETE	


Ronald Lécuyer,
maire


Christine Tremblay
directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

